

Crédit agricole—Loi

Une voix: Quand a-t-il parlé?

M. Whittaker: Je sais quand le ministre a parlé. J'étais à la Chambre et j'ai écouté. Je n'ai pas à écouter les insanités que nous lancent les députés d'en face.

Des voix: Bravo!

M. Whittaker: Je n'ai pas à approuver les insanités qui nous viennent du gouvernement.

Mme Holt: Prenez garde à votre langage campagnard.

M. Whittaker: Vous n'avez encore rien entendu. Il est temps que les petits citadins de votre espèce nous écoutent. Il est grand temps.

Des voix: Oh, oh!

M. Whittaker: J'ai beaucoup à dire sur le crédit agricole. Les députés d'en face n'ont pas besoin de se donner la peine de consigner des chiffres au compte rendu et de faire perdre du temps à la Chambre. Le ministre nous a cité un paquet de statistiques ce soir. Tout le monde peut faire ça n'importe quand. Ce n'est pas difficile.

Il y a bien des choses qui se passent dans le domaine du crédit agricole qu'il faudrait porter à l'attention de la Chambre. J'ai signalé l'un de ces points au comité l'autre jour. La dernière fois qu'il a été question du crédit agricole à la Chambre, nous avons passé notre temps à parler des gens de moins de 35 ans qui pouvaient occuper un emploi pendant cinq ans tout en commençant à monter leur exploitation. Or l'autre jour, en revoyant la politique de prêt établie par la loi du crédit agricole, j'ai trouvé un article qui traitait de la question de l'admissibilité aux prêts. Si l'on relit la partie IV, on peut tirer la conclusion suivante:

Les prêts accordés en vertu de la partie IV de la loi ne s'adressent pas aux personnes ou aux conjoints des personnes qui occupent un emploi permanent leur assurant un niveau de vie considéré comme normal, même si ces personnes ont les compétences nécessaires pour se livrer à l'agriculture ou si elles s'y livrent déjà.

Des voix: Oh, oh!

M. Whittaker: Même si les députés de l'autre côté font beaucoup de tapage, je voudrais dire que cette politique fait une véritable farce de toute la loi sur le crédit agricole.

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): Absolument pas.

M. Whittaker: Les députés de l'autre côté ne veulent pas entendre raison. Il reste que c'est une vraie farce. Cela va tout à fait à l'encontre de ce que dit la loi.

M. MacDonald (Cardigan): Monsieur l'Orateur, je voudrais juste signaler au député que je ne crois pas qu'il ait le droit de lire.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Whittaker: Monsieur l'Orateur, le ministre tente de s'approprier une partie de mon temps de parole. Il me reproche de lire un texte, mais au moins je donne des renseignements utiles. Le ministre, lui, a lu tout son discours d'un bout à l'autre.

Des voix: Règlement.

[M. Whittaker.]

M. Whittaker: Quelle sorte d'endroit est-ce ici? Les fonctionnaires de la Société du crédit agricole qui vont travailler sur place peuvent donner divers exemples de ce qui se passe lorsqu'on adopte une politique comme celle donc j'ai parlé. Ce n'est pas la peine de s'escrimer à faire passer des lois pour avoir des résultats pareils.

M. l'Orateur adjoint: Je regrette d'interrompre le député, mais il est 10 heures. La parole est au député de Red Deer.

M. Towers: Monsieur l'Orateur, pour la gouverne du secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture, j'aimerais simplement signaler que le discours du ministre de l'Agriculture sur ce bill est consigné aux pages 3957, 3958 et 3959 du hansard.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Ce fait est maintenant clair.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Hnatyshyn: Monsieur l'Orateur, je me demande si le leader parlementaire suppléant pourrait nous dire quel sera l'ordre du jour pour demain. Quel est l'ordre des travaux que le gouvernement nous proposera demain?

[Français]

M. Yvon Pinard (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Demain avant-midi, monsieur le président, nous devrions être en mesure d'informer l'honorable député au sujet des travaux pour la journée de demain.

● (2202)

MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 40 du Règlement.

LES PENSIONS—DEMANDE DE MESURE MODIFICATIVE PRÉVOYANT LE VERSEMENT DE PRESTATIONS À 60 ANS SANS ÉGARD À L'ÉTAT MATRIMONIAL

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, le mardi 31 janvier, comme en fait foi le hansard à la page 2387, j'ai posé la question suivante au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social:

Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social? Le ministre a été suffisamment longtemps à la tête de cet important ministère pour savoir qu'un grand nombre de Canadiens entre 60 et 65 ans se plaignent de ne pouvoir toucher de pensions à moins d'avoir le statut de femmes mariées et de vivre avec quelqu'un âgé de plus de 65 ans. Le ministre étudie-t-il les modifications nécessaires à la loi sur la sécurité de la vieillesse, afin que les personnes âgées de 60 à 65 ans qui en ont besoin, en particulier les femmes, puissent toucher une pension, quel que soit leur statut matrimonial?

Voici quelle fut la réponse du ministre:

Monsieur l'Orateur, j'ai déjà répondu il n'y a pas longtemps à une question semblable qui m'avait été posée par un autre député. Nous sommes en train d'étudier la situation et je n'ai rien de nouveau à ajouter aujourd'hui. Dès que je serai en mesure de donner d'autres explications à ce sujet, je ne manquerai pas de le faire.